

RÈGLEMENT 2026

L'inscription et la participation au Land Party 2026 impliquent l'acceptation du présent règlement. Chaque participant doit accepter, respecter et suivre ces règles pour le bénéfice de tous les autres participants, de l'environnement et du bon déroulement de l'activité.

PRÉAMBULE

La Land Party est une concentration de véhicules de la marque Land Rover qui a lieu les 25, 26 et 27 septembre 2026 dans le domaine « Les Comes » dans la ville de Súria (Barcelone). Cette activité est de nature ludique et festive, il ne s'agit en aucun cas d'une compétition ou d'un événement sportif.

INSCRIPTION

Les participants peuvent se préinscrire soit via le site web de www.landparty.es soit en se présentant aux « Comes » le même week-end de la concentration. L'inscription sera formalisée au moment où l'organisation indiquera au participant le numéro de dossard qui lui a été attribué.

Les préinscriptions via le site officiel ouvriront en juin 2026 et resteront ouvertes en ligne jusqu'au 20 septembre 2026. À partir de ce moment, les inscriptions ne peuvent être traitées sur place aux Comes que le week-end même de l'événement dans les heures établies suivantes, le vendredi de 09h00 à 21h00, le samedi de 9h00 à 19h00 et le dimanche de 9h00 à 14h00.

PRIX

CONCEPT « PARTICIPANT »

- Utilisateur de véhicule Land Rover qui souhaite accéder aux itinéraires et pistes 4x4 des Comes avec la voiture.
- Les prix participants comprennent l'accès à un véhicule et à un chauffeur.
- Seuls les utilisateurs de véhicules Land Rover peuvent s'inscrire en tant que participants et accéder aux pistes.

CONCEPT « COMPAGNON »

- Les personnes qui sont à l'intérieur d'un véhicule participant à l'exception du conducteur (maximum 4 personnes par véhicule). Ils doivent payer aux Comes le montant correspondant à leur billet sur place.

CONCEPT « VISITEUR »

- Les personnes sans véhicule Land Rover ou qui ne veulent pas accéder au parcours et aux pistes 4x4, mais qui ont accès au reste des activités de l'événement.

PRIX PARTICIPANTS

Véhicule Land Rover + Chauffeur | Vente en ligne / sur site

Jusqu'au 30/06/2026

70€ 1 jour
145€ 2 ou 3 jours (tarif week-end). Comprend le camping du vendredi au dimanche.

Du 01/07/2026 au 20/09/2026

85€ 1 jour
165€ 2 ou 3 jours (tarif week-end). Comprend le camping du vendredi au dimanche.

Week-end événementiel : Du 25/09/2026 au 27/09/2026

100€ 1 jour
175€ 2 ou 3 jours (tarif week-end). Comprend le camping du vendredi au dimanche.

PRIX POUR LES ACCOMPAGNEURS ET LES VISITEURS

Les prix visiteurs/accompagnateurs comprennent les 3 jours de l'événement (vendredi, samedi et dimanche) :

LIBRE	Âge de 3 ans ou moins.
10€	De 4 à 10 ans.
15€	Plus de 10 ans et adultes.

- Les billets pour les visiteurs et les accompagnateurs sont vendus aux Comes le jour même de l'événement.
- Les compagnons sont des personnes qui se trouvent à l'intérieur du véhicule d'un participant.
- Les visiteurs sont des personnes qui ne veulent pas accéder aux pistes 4x4 avec leur Land Rover ou qui n'ont pas de véhicule de la marque mais qui veulent profiter du reste des activités.

PRIX CAMPING

PRIX CAMPING SUPPLÉMENTAIRE : 50€*

*Comprend la nuit du jeudi au vendredi et du dimanche au lundi.

IMPORTANT:

- L'inscription en ligne de 2 à 3 jours comprend le camping pour un véhicule et une tente.
- À partir du 2ème « véhicule », 40€/véhicule* doit être payé le jour même de l'événement.

** Par « véhicule », on entend les caravanes, les voitures, les 4x4, les camping-cars, les remorques, les Comanches et tout autre type de véhicule ou d'équipement qui occupe un espace dans la zone de camping.*

- Les participants ont la priorité pour camper. Les visiteurs du camp ne sont acceptés que s'il reste de la place le jour de l'événement.
- L'organisation décidera s'il reste de la place ou non dans cette zone.
- Tous les véhicules d'une longueur supérieure à 7,5 mètres, ainsi que les camions, grues, gondoles, etc., doivent consulter l'organisation avant d'entrer dans la zone de camping.

Plus d'informations sur l'aire de camping à la page 5.

IMPORTANT:

- Les billets visiteurs et participants sont nominatifs. En aucun cas, ils ne peuvent être vendus ou attribués à une autre personne.
- Un bracelet d'identification sera fourni à chacun des participants, accompagnateurs et visiteurs, qui donneront accès aux installations et aux activités.
- La plupart des activités de l'événement sont incluses dans le prix du billet. Cependant, certains d'entre eux doivent être payés sans espèces dans la salle des Comes.

Non inclus dans le prix :

- Tout type de service de restauration (restaurant, bar, boissons, etc.).
- Aucun produit du magasin de merchandising (sauf indication contraire de l'organisation)
- Quelques activités non spécifiées.

Les visiteurs et/ou personnes ne disposant pas d'un véhicule Land Rover doivent laisser le véhicule sur le parking prévu à leur disposition et accéderont aux installations et activités à pied.

Les visiteurs et/ou personnes ne disposant pas d'un véhicule Land Rover ne pourront PAS participer aux activités qui nécessitent l'utilisation expresse du véhicule (conduite sur pistes, auto-école, etc...).

2.1 IDENTIFICATION

Chacune des personnes qui se trouvent à l'intérieur de la salle des Comès pendant l'événement doit porter le BRACELET que l'Organisation a fourni.

Le BRACELET doit être porté correctement au poignet. Les bracelets cassés, les bracelets à la main ou les bracelets mal placés ne seront pas acceptés. Toute personne qui ne porte pas ce bracelet ou qui ne fournit pas de justificatif justificatif du paiement du Prix de l'Inscription/du Billet, doit immédiatement payer le prix correspondant ou assumer l'exclusion immédiate de la salle des Comès et de l'Évènement. Ce bracelet donnera accès aux installations et aux activités permises par le présent règlement pour chaque type d'inscription/billet, à condition que l'horaire et le programme fournis par l'organisation soient respectés.

Chacun des véhicules qui se trouve à l'intérieur du site des Comès pendant l'événement doit être muni de la VIGNETTE que l'Organisation a fournie et qui lui correspond, en fonction de l'activité qu'il exerce ou de l'endroit où il se trouve au moment de l'identification. À titre d'exemple ; les véhicules dans l'aire de camping doivent avoir la vignette correspondante.

Le conducteur du véhicule qui n'est pas muni de cette vignette ou qui ne fournit pas de justificatif attestant qu'il a payé le prix de l'inscription/du billet, doit immédiatement payer le prix correspondant ou assumer l'exclusion immédiate du site des Comès et de l'événement. Cette vignette donnera accès aux installations et activités permises par le présent règlement pour chaque type d'inscription/billet, à condition que l'horaire et le programme fournis par l'organisation soient respectés.

VÉHICULE

Tout véhicule de la marque Land Rover peut s'inscrire à la Land Party et accéder aux pistes.

*Les participations ne seront en aucun cas acceptées par des véhicules autres que Land Rover.

*Pour toute question concernant les véhicules ayant accès aux pistes, consultez l'organisation.

Tous les véhicules participants doivent être munis d'un certificat d'immatriculation à jour, d'une ITV et d'une assurance responsabilité civile obligatoire. De même, dans l'enceinte « Les Comès », seuls les participants titulaires d'un permis de conduire valide pourront conduire. Le véhicule doit pouvoir circuler légalement sur la voie publique en Espagne.

Les documents originaux du véhicule et le permis de conduire doivent être portés le jour de l'événement et l'organisation se réserve le droit de les demander à tout moment. En cas de non-possession ou de doutes sur leur validité/authenticité, l'organisation aura le droit de refuser la participation du véhicule ou du conducteur.

Tous les véhicules participants qui accèdent aux pistes et qui ont un treuil intégré au véhicule doivent avoir une élingue. S'ils ne le portent pas, ils ne seront pas autorisés à accéder aux pistes.

RESPONSABILITÉS

Tous les participants doivent respecter et suivre les instructions de l'organisation.

-Chaque participant sera responsable de tout dommage et/ou dommage pouvant être causé aux installations en raison d'une mauvaise utilisation de celles-ci ou du non-respect des instructions de l'organisation. L'article du code de la route en vigueur concernant le taux d'alcoolémie maximal autorisé pour l'utilisation d'un véhicule sera appliqué, le cas échéant.

-L'organisation peut refuser l'utilisation des installations ou la circulation à travers celles-ci à un participant qui ne respecte pas les instructions de l'organisation.

-Le participant est conscient et assume les risques liés à la participation à certaines des activités tant pour son véhicule que pour ses occupants.

-Chaque participant est responsable du respect de la règle établie par le gouvernement correspondant concernant la distance de sécurité et l'utilisation de matériel de protection (par exemple, des masques) pour protéger sa santé et celle de tous les participants contre les infections virales telles que Covid-19 et toute autre infection ou maladie

contagieuse. Ils doivent suivre en tout temps les instructions que l'organisation prend à cet égard et respecter les affiches correspondantes.

-Les enfants sont sous la tutelle et la responsabilité de leurs parents, également dans les zones prévues à leur disposition.

-Les animaux domestiques doivent être surveillés, attachés et sous la responsabilité de leur propriétaire. Les animaux dangereux doivent porter le morion correspondant.

-La vente de produits ou services sur l'ensemble de la propriété est interdite à l'exception de ceux qui sont expressément autorisés par l'organisation.

-Tous les véhicules participants qui accèdent aux pistes et qui ont un treuil intégré au véhicule doivent avoir une élingue. S'ils ne le portent pas, ils ne seront pas autorisés à accéder aux pistes.

Les participants, accompagnateurs et visiteurs doivent accepter et s'engager à respecter et se conformer au RÈGLEMENT DE L'ÉVÉNEMENT ainsi qu'aux RÈGLES DE SÉCURITÉ, RISQUES ET CONDITIONS DE L'ÉVÉNEMENT.

CONDUITE SUR PISTE

Tous les itinéraires ont été préparés, reconnus et balisés selon le type de difficulté par l'organisation. Comme il y a des pistes avec un terrain caillouteux, nous vous conseillons de vérifier la pression des pneus.

- L'organisation a le droit de fermer l'accès ou de modifier l'itinéraire initial pour des raisons de sécurité ou en raison de conditions météorologiques défavorables.
- Certaines sections peuvent être à double sens, il sera donc nécessaire de prendre des mesures de précaution extrêmes.
- La signalisation doit être respectée en tout temps. Les flèches ne doivent pas être enlevées ou changées de direction, les chaînes, les clôtures ou les barbelés qui délimitent une zone ne doivent pas être ouverts ou fermés.
- Il est totalement interdit de rouler en dehors des pistes balisées et/ou en cross-country.
- L'accès aux pistes est strictement interdit aux piétons.
- Pour des raisons de sécurité, les pistes seront fermées à partir de 18h30 le vendredi et le samedi et à 18h00 le dimanche. La conduite sur les pentes la nuit n'est pas autorisée.

CIRCULATION AUTOUR DE LA SALLE

La vitesse maximale autorisée pour circuler dans les zones d'accès aux installations, au stationnement ou à l'aire de camping est de 10 km/h.

Le maximum sur piste est de 30 km/h.

La circulation des véhicules, motorisés ou non, n'est pas autorisée dans le domaine, y compris dans la zone de camping, les pistes, les parkings, la zone commerciale ou toute autre zone du site où se déroule l'événement. Cette interdiction n'affecte pas les véhicules 4x4 participant à l'épreuve avec un numéro de dossard attribué, ni le personnel de l'organisation ou d'autres véhicules expressément autorisés. Le non-respect de cette règle peut entraîner l'expulsion du participant ou du visiteur qui l'enfreint.

Attention!

Vous devez conduire avec prudence et à une distance de sécurité de 15 à 20 mètres de la voiture qui vous précède. La priorité dans les zones d'accès, de camping et/ou de stationnement sera toujours aux piétons.

Après 22h00, il ne sera plus possible de circuler dans la zone de camping. Si une personne arrive après la date limite, elle doit laisser son véhicule sur le parking mis en place par l'organisation.

En aucun cas, l'organisation Land Party ne sera responsable d'un accident de la circulation causé par une personne extérieure.

6.1 ACCIDENTS

En cas d'accident, le participant sera responsable des dommages matériels qui auraient pu être causés à son véhicule. Dans le cas où l'accident se produit entre deux ou plusieurs véhicules, la procédure habituelle et légale sera suivie, toutes les personnes impliquées remplissant un rapport d'accident « amical ». En aucun cas, l'organisation du « Land Party » ne sera responsable d'un accident de la circulation causé par une personne extérieure à celle-ci.

ENVIRONNEMENT

Il est strictement interdit de jeter tout type de déchets sur le sol. Il y aura des poubelles et des poubelles distribuées dans tout le site ; Des sacs à ordures seront fournis à toute personne qui le désire, qui, une fois utilisés, devront être déposés à l'endroit autorisé (renseignez-vous auprès de l'organisme).

En raison de la proximité d'une zone forestière, il est interdit de faire des feux ou d'utiliser des barbecues de quelque nature que ce soit. Tout type d'activité sans autorisation sera signalé aux autorités compétentes avec la sanction correspondante à payer par la personne responsable de l'incident.

EXCLUSION

Aucun participant ne sera inscrit sans numéro de dossard. Si l'organisation, pour des raisons qui lui sont propres, n'autorise pas une personne à s'inscrire, les frais d'inscription seront remboursés sur la carte utilisée pour le paiement.

L'organisation se réserve le droit d'exclure définitivement de « Land Party » toute personne dont le comportement ou la conduite nuit au bon fonctionnement de la concentration, à sa réglementation ou à ses normes de sécurité.

Par exemple:

- . Attitude dangereuse et/ou imprudente avec risque pour les personnes.
- . Attitude violente et agressive envers les autres participants.
- . Ne pas respecter les règlements.
- . Ne pas transporter les documents du véhicule ou du conducteur avec vous, ou qu'ils ne sont pas en ordre.
- . Roulez hors route, hors route ou de nuit sur les pistes.
- . Conduire dans les locaux en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues.
- . Non-respect des règles de santé publique du gouvernement correspondant.

En cas d'exclusion de l'événement, le montant total ou partiel du billet ne sera pas remboursé.

POLITIQUE D'ANNULATION

La période de remboursement en cas d'annulation est jusqu'au 13 septembre. À partir du 14 septembre, les frais d'inscription ne seront pas remboursés et les frais d'inscription ne seront pas conservés pour l'année suivante. Néanmoins, en cas d'annulation de l'événement pour des causes extraordinaires, 100% des frais d'inscription seront remboursés à tous les participants, quelle que soit la date à laquelle elle se produit.

AIRE DE CAMPING

Les Comes propose un grand espace de camping avec toilettes et douches pour rendre votre séjour aussi confortable que possible. Vous ne pouvez pas camper ailleurs dans la ferme qui n'est pas activé à cet effet.

La zone de camping a une limite de capacité. Dès que l'organisation communique via le site officiel que cette zone est complète, aucun autre participant ou visiteur ne sera accepté dans cette zone et il ne sera pas possible de traiter leur réservation via le site Web ou sur place aux Comes le jour même de l'événement ou de toute autre manière.

RAPPELONS QUE C'EST UNE ZONE DE CAMPING, CE N'EST PAS UN CAMPING.

Aucun service d'électricité n'est offert.

- L'utilisation de génératrices après 23h00 est interdite
- Il ne sera pas possible d'accéder à la zone de camping sans s'être préalablement correctement inscrit.
- Les utilisateurs doivent généralement s'abstenir d'effectuer des activités qui peuvent être gênantes pour tous les campeurs.

- La circulation ou la promenade des animaux dans la zone de camping est totalement interdite sauf s'ils ne sont pas correctement tenus en laisse, le propriétaire étant responsable du non-respect de cette règle.
- Les animaux dangereux doivent porter le morion correspondant.
- Il est interdit dans l'enceinte du camping de jouer à toutes sortes de jeux susceptibles de déranger les autres utilisateurs.
- L'utilisation d'appareils musicaux dans l'aire de camping est interdite.
- Il est interdit de faire un barbecue ou tout type de feu.
- Il est interdit de jeter des ordures, de gaspiller ou de vider les toilettes chimiques.
- Il est strictement interdit de laver tout objet autre qu'un ustensile de cuisine au lave-vaisselle, ainsi que d'utiliser les éviers et les douches comme lave-vaisselle.

TOUT MANQUEMENT À CE RÈGLEMENT ENTRAÎNERA L'EXPULSION DES PERSONNES CONCERNÉES DES LIEUX.

ASSURANCE D'ACTIVITÉ

La société Promotor Les Comes Special Events S.L.U, en tant qu'organisatrice de l'événement, a souscrit une assurance responsabilité civile n° 83450708 contractée auprès de la compagnie d'assurance Axa Seguros Generales.

DROITS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur n'est pas responsable de tout type d'accident dont le participant pourrait être victime ou cause. L'organisateur se réserve le droit de modifier les aspects relatifs à la localisation des services, aux itinéraires, aux horaires, aux activités, etc.

À tout moment, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre temporairement l'événement, et de résoudre, à sa discrétion, tout incident pouvant survenir au cours de l'événement.

Si l'événement est annulé en raison d'un cas de force majeure (météo ou tout autre type) qui empêche sa tenue le jour indiqué, dans ce cas l'organisateur ne remboursera pas le montant des inscriptions.

L'organisateur se réserve le droit de changer (supprimer, ajouter ou modifier des articles) du présent règlement par prescription légale.

L'organisation se réserve le droit d'admission à l'événement.

PROTECTION ET ASSISTANCE

Pendant l'événement, il y aura la présence de véhicules et de personnel de l'organisation dûment identifiés pour aider au bon déroulement de l'événement.

L'Organisation installera également des panneaux indicatifs, des signes, des flèches et placera le personnel dûment identifié aux endroits qu'elle jugera opportuns et/ou possibles. La plupart de ces affiches sont utiles ou simplement informatives, à l'exception de celles qui font référence à des questions ou à des indications de santé, auquel cas elles seront obligatoires.

La police locale des municipalités, les Mossos d'Esquadra et les pompiers seront informés et alertés avant la célébration de l'événement.

L'Organisation disposera d'un service médical à « Les Coles » pendant les heures d'ouverture et de fermeture des voies et des pistes qui sera centralisé et coordonné par le service d'assistance médicale. Ce service comprendra des médecins, des infirmières, des ambulances et un hôpital mobile et un service de premiers secours.

L'hôpital général de Manresa sera dûment informé à l'avance de la célébration de l'événement par une lettre détaillant les horaires de l'événement et la personne de contact en cas d'urgence.

En raison du type d'activité qui aura lieu lors de cet événement, l'organisation avertit tous les participants/visiteurs des risques et en particulier les personnes pouvant avoir des problèmes de dos, de l'asthme, des maladies cardiaques ou des femmes en état de grossesse possible. En d'autres termes, tout participant ou visiteur qui participe à la fois aux activités physiques et aux autres activités le fait à ses propres risques. De même, les participants/visiteurs qui peuvent avoir tout type d'allergie ou d'intolérance médicale ou alimentaire doivent en informer les services médicaux avant l'événement.

DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique nécessairement que le participant autorise l'organisateur de l'événement à enregistrer tout ou partie de sa participation à celui-ci, donne son consentement pour que son image soit utilisée pour la promotion et la diffusion de l'image de l'événement sous toutes ses formes (radio, presse, vidéo, photos, DVD, internet, affiches, etc.). médias, etc.) et cède tous les droits liés à son exploitation commerciale et publicitaire qu'ils jugent opportun d'exécuter, sans droit de leur part à recevoir une compensation financière.

LOPD ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Conformément au Règlement général sur la protection des données de l'UE 2016/679 et à la loi organique sur la protection des données personnelles, nous vous informons que les données personnelles que vous avez fournies ont été fournies librement et que vous avez été informé sans équivoque de la finalité de la collecte. Ils seront incorporés dans un dossier de traitement de la société Promotor Les Comes Special Events, S.L.U. ainsi que la troisième, Jaguar Land Rover España, S.L. (ci-après Land Rover). Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en vertu de la réglementation sur la protection des données, l'accès, la rectification, la portabilité, l'annulation, l'opposition, la limitation et le droit à l'oubli de vos données personnelles en écrivant à Promotor Les Comes Special Events, S.L.U. Pol. Ind. El Cortés 12 08262 Avec une copie de votre pièce d'identité, vous pouvez lire l'intégralité de notre politique de confidentialité sur le [lien suivant](#).